

Entre silence et cacophonie

Le catalogage informatisé des phonogrammes

par Martine Parmentier

Discothèque des Halles à Paris

et Philippe Raccah

La situation initiale

L'informatisation des fonds des discothèques de prêt a permis de mettre en lumière les problèmes spécifiques liés au catalogage des phonogrammes. En effet la complexité et la longueur des notices se sont longtemps heurtées aux limites de logiciels en priorité conçus pour le catalogage des imprimés. Les solutions spécifiques, donnant lieu parfois pour certains logiciels à des modules de catalogage et des OPAC distincts, se sont multipliées et les bibliothèques ont dû s'arranger avec les moyens du bord. De plus, jusqu'à une date récente, l'absence de normes a considérablement freiné le traitement informatisé des documents sonores. Tout cela a conduit à une extraordinaire dispersion des usages dans les bibliothèques.

La situation est en train de s'éclaircir. Sur le plan des normes, la norme expérimentale de catalogage de 1980, officialisée en 1988, puis la parution d'une norme portant sur la constitution des titres unifiés musicaux ont permis d'établir des règles de saisie plus cohérentes et conformes aux autres ISBD. Sur le plan technique, l'évolution des logiciels offre désormais des possibilités accrues en matière de saisie et d'indexation.

Le débat entre perfectionnisme et minimalisme

La nature des documents sonores, qui comportent souvent plusieurs œuvres, d'un même ou de plusieurs auteurs, et des types d'auteurs différents (compo-

siteurs, interprètes, ingénieurs du son, etc.) pose alors un problème de complexité, et donc de charge de travail. Les possibilités désormais offertes par la recherche documentaire informatisée incitent naturellement beaucoup de discothécaires à porter dans les notices le maximum d'informations disponibles. Les charges de catalogage peuvent alors être considérables, et même hors de portée de beaucoup d'établissements, le catalogage d'un disque pouvant prendre fréquemment plus de 30 minutes. Tout cela dépend du document, mais aussi du niveau de catalogage exigé.

D'autre part la saisie de la totalité des informations risque d'aboutir parfois à une certaine démesure, les notices occupant deux écrans, voire davantage, et de dérouter l'utilisateur par sa complexité. Il importe donc de cibler au mieux son public, les besoins réels des utilisateurs pouvant être très divers et induire différents comportements de recherche. Ce dilemme entre partisans de « l'écran roman » et ceux de « l'écran minimum » n'est pas propre aux seuls documents sonores, il se pose dans les mêmes termes pour les livres dans les cas des anthologies ou des recueils de nouvelles, mais il est particulièrement aigu pour les disques.

Par manque de temps et de solution normalisée, l'ouverture des premières bibliothèques informatisées s'est ainsi souvent faite sans notices de phonogrammes au catalogue, ou avec des notices très abrégées, à enrichir par la suite. Qu'en est-il donc de la récupération de notices ?

Les sources disponibles

Les sources disponibles concernent principalement les imprimés

A cause des spécificités de leur catalogage et pour des raisons de logiciel, la Bibliothèque nationale a d'emblée séparé la base bibliographique de la Phonothèque nationale, documents sonores et vidéogrammes (OPALINE) de celle des imprimés (OPALE), cette dernière ayant une antériorité et une couverture chronologique beaucoup plus importante. Elle a longtemps proposé la fourniture des seules notices d'imprimés, au format UNIMARC, sous forme de requêtes sur bande, puis, pour ce qui concerne la *Bibliographie nationale française*, sur CD-ROM. Le catalogage étant exclusivement local, il n'y a donc pas eu pour les disques de relative unification des pratiques comme celle que la récupération des notices d'OPALE a permis pour les livres.

Par ailleurs, il n'y a pas de « Cercle du disquaire » offrant pour les disques des ressources équivalentes à celles d'ELECTRE pour les livres. Le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) a pour projet de mettre en place une base de données directement alimentée par les éditeurs phonographiques qui permettrait à terme de constituer la discographie courante dont chacun rêve mais... c'est encore un projet.

Le serveur national

Aujourd'hui les notices d'OPALINE sont proposées avec celles d'OPALE *via* le serveur bibliographique national, qui offre consultation en ligne et récupération au format UNIMARC. Outre les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur le dit serveur et la façon dont la BNF prendra en charge la fourniture d'information bibliographique, des problèmes propres aux notices de documents sonores affaiblissent l'intérêt de ce service, même si quelques établissements peuvent en tirer parti (voir l'ar-

ticle « Le serveur bibliographique national vu par l'un de ses utilisateurs »).

Élaborées à partir des documents reçus au titre du Dépôt légal et d'un niveau documentaire très pointu, ces notices souffrent d'un défaut majeur pour les discothèques : le délai de traitement. Des tests ont montré que celui-ci pouvait dépasser six mois pour une nouveauté. De plus, les documents traités à la Phonothèque nationale ne correspondent pas toujours aux acquisitions des discothèques. Certains éditeurs phonographiques, en particulier ceux qui diffusent des disques non classiques, sont pratiquement absents. Par ailleurs, du fait de la difficulté de saisie d'un identifiant rigoureux (marque commerciale), l'interrogation en ligne peut être longue et incertaine et les procédures de requêtes sont malcommodes. Enfin le casse-tête des dépouillements et la solution insatisfaisante de ajoutent encore à la cacophonie (voir l'article « L'affaire des liens »).

Plus qu'une base en ligne, c'est un CD-ROM OPALINE qui, comme le réclame l'ABF depuis longtemps, rendrait service aux discothécaires. Certes les problèmes de recouvrement et de traitement des dépouillements seraient les mêmes, mais la récupération sur CD-ROM est une pratique que la plupart des logiciels rendent possible et qui, souple et relativement peu coûteuse, est répandue dans de nombreuses bibliothèques pour les imprimés. Or, peur de faire de l'ombre au serveur national ou autre raison, le CD-ROM OPALINE ne semble toujours pas à l'ordre du jour.

Deux produits sont actuellement en préparation : l'édition sur CD-ROM et au format INTERMARC des fichiers d'autorité, des listes de titres uniformes musicaux et une version télématique qui devrait bientôt voir le jour.

La concurrence

Dans cette situation de pénurie, la concurrence se développe. Depuis 1987, le Groupement d'achats pour mé-

diathèques (GAM) propose aux discothèques un catalogue d'acquisitions où les disques compacts sont livrés avec leur notice (voir les deux articles sur ce service). Tout récemment, OCLC a commencé la diffusion sur le marché français de deux CD-ROM musique qui comportent environ 1,2 million de notices d'enregistrements sonores (disques compacts, 33 tours et cassettes) et de partitions musicales. Les notices sont présentées au format LCMARC et sont rédigées en anglais, ce qui pour les zones de notes par exemple pose des problèmes de conversion.

Surtout, dans son état actuel, la base comporte une forte prédominance de notices anglo-saxonnes, qui, particulièrement pour le jazz et surtout le rock et les variétés, sont très insuffisantes pour des utilisateurs français, la production française ou européenne semblant peu prise en compte. Mais la base est régulièrement enrichie par les bibliothèques partenaires du réseau OCLC, et son utilisation dans les discothèques françaises pourrait ainsi rapidement faire boule de neige...

Conclusion

Il faut se garder de croire que la récupération de notices bibliographiques « clé en mains » peut être une solution automatique et définitive. Avant tout, il faut savoir estimer la qualité et la richesse des informations récupérées, en rapport avec le prix d'achat des notices, apprécier leur adaptation au public concerné, connaître leurs possibilités de mise à jour et d'évolution et vérifier enfin les conditions précises de leur récupération dans son propre système. Il n'en reste pas moins que la situation actuelle se caractérise par l'extrême diversité des usages et la faible diffusion des sources de récupération. Il y a donc à la fois pour la mise au point des formats et des logiciels et la disponibilité des sources utiles encore beaucoup à faire.